



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ATRIA

Question écrite n° 28649

## Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les conditions dans lesquelles l'association ATRIA, créée en 1981 pour aider au développement du cinéma africain, a été amenée à cesser ses activités. Bénéficiaire de subventions du ministère de la coopération et du Centre national du cinéma, ATRIA a incontestablement souffert de la dévaluation du CFA. En outre, le ministère a décidé de cesser de subventionner cette association en 1998, en s'engageant à ouvrir une réflexion sur le devenir des structures qui travaillent dans ce secteur du développement culturel. Toutefois, s'agissant du cinéma, il ne semble pas que cette réflexion ait eu lieu ni qu'une stratégie alternative ait été mise en place sinon par les moyens techniques propres du ministère, ce qui change évidemment l'esprit de cette coopération. Sans doute les difficultés financières de l'association nécessitaient-elles la recherche de solutions visant à rétablir les équilibres indispensables, on ne saurait toutefois oublier les réussites qu'elle a connues en permettant à de nombreux nouveaux talents de s'exprimer et en contribuant ainsi à l'émergence d'un cinéma africain de qualité. Devant cette situation, et compte tenu de l'attente des professionnels concernés, il lui demande de lui préciser où en est la réflexion de ses services, quelles perspectives il compte offrir à la relance de ce secteur, quels partenaires peuvent être envisagés dans une approche globale de ces productions sous toutes les formes aujourd'hui envisageables de la création et de la diffusion.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est conscient du rôle primordial joué par l'association ATRIA, créée en 1981 par Mme Andrée Davanture, monteuse professionnelle faisant partie des équipes techniques vers lesquelles le ministère de la coopération orientait les cinéastes africains. Cette importance a justifié l'effort financier dont elle a bénéficié jusqu'en 1997 grâce à des subventions du centre national de la cinématographie et du ministère de la coopération, complétées de contributions d'autres organismes, comme l'ACCT, qui ont permis à ATRIA, certaines années, de disposer de quelque 900 000 francs. L'association a joué un rôle essentiel et incontesté de conseil, de guide et de prestataire technique gratuit pour les réalisateurs africains qui ne disposaient pas de tels appuis ; la création en 1986 d'une coopérative ATRIASCOP lui permettant de s'engager comme producteur exécutif et de facturer certains services s'est soldée par un échec, avec liquidation de cette structure annexe ; les réalisateurs habitués à la gratuité ne réglaient pas les factures de montage et ne remboursaient pas les dépenses de laboratoire effectuées en leur nom. Par ailleurs l'utilisation progressive et inéluctable du montage virtuel rendait obsolète le matériel d'ATRIA, de moins en moins utilisé par les réalisateurs. C'est dans ce contexte qu'en novembre 1997 le ministère de la coopération a demandé au centre national de la cinématographie une expertise de l'activité d'ATRIA qui a conclu que l'association n'était pas en mesure de modifier son fonctionnement, relevant du bénévolat, et de diversifier ses sources de financement en s'adaptant à l'évolution technique et financière de la production africaine. Dans le même temps, en effet, des sociétés se sont créées en Afrique comme Kora Films, Afix, assurant la prise en charge par les responsables eux-mêmes de tout le travail de production, et un tissu de relations s'est mis en place avec des producteurs et des distributeurs français et européens qui s'impliquent financièrement dans les projets africains. ATRIA a donc été avisée en

1998 que les subventions qui lui étaient versées, 280 000 francs pour la coopération et 160 000 francs pour le CNC, ne seraient pas renouvelées en 1999 et qu'elles constituaient un solde lui permettant d'apurer sa situation. Le ministère de la coopération, qui accompagne le cinéma africain depuis ses débuts, a, pour sa part progressivement adapté les mécanismes financiers d'appui à la production africaine qu'il gère et qui représentant, en 1999, 19 MF autour de deux composantes : 1/ l'aide directe au développement du processus de la création et à l'organisation économique de la réalisation de productions cinématographiques et audiovisuelles africaines, ce qui recouvre aussi bien la mise en oeuvre de stages d'écriture de scénario en France et en Afrique, de formation à la gestion de production, que l'aide à la finition et à la postproduction demandée par réalisateurs et producteurs, libres ensuite de choisir leurs prestataires techniques. Une aide directe aux programmes audiovisuels, réalisés sur place et cofinancés par les télévisions africaines, offrant des débouchés aux cinéastes et accompagnant le développement des télévisions africaines, complète ce dispositif depuis 1997 ; 2/ la professionnalisation de l'appui aux oeuvres de fiction en concertation avec le CNC dans le cadre du fonds Sud, structure interministérielle financée par le centre national de la cinématographie ( qui vient de porter sa participation de 6 MF à 8 MF) et par le ministère des affaires étrangères, qui regroupe cette année sa contribution affectée à la production du Sud (4 MF) avec celle de l'ex-ministère de la coopération (4 MF), sans réduction de montant par rapport à 1998. Ce mécanisme qui attribue des subventions à des projets proposés sur scénarios, donne également des aides à la réécriture d'un montant complémentaire de 1 MF, permettant de donner une nouvelle chance à des sujets prometteurs ; les projets africains sont, en 1999, particulièrement nombreux à être proposés à la commission. Par ailleurs, en 1999, le ministère des affaires étrangères développe une politique nouvelle d'aide à la diffusion dans les réseaux institutionnels et commerciaux, appuyée notamment sur les associations Ecrans noirs, en Afrique, Racine noires et Ecrans Nord Sud en France. La cinémathèque de l'Audecam, dont les moyens ont été renforcés, assure la distribution non commerciale des programmes africains ; elle offre une salle de consultation et de visionnage fréquentée par des chercheurs, journalistes, organisateurs de manifestations et festivals, réalisateurs et producteurs, qui, en 1998, ont visionné 725 films. Soutenir la création et la diffusion des oeuvres africaines dans toute leur diversité, avec le souci prioritaire de les intégrer dans un véritable processus de professionnalisation en phase avec la réalité économique, demeure la priorité du ministère des affaires étrangères qui maintient au même niveau les crédits consacrés à ce secteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28649

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 1999, page 2272

**Réponse publiée le :** 28 juin 1999, page 3959